

AVFT
A l'attention de Marilyn Baldeck
51 Bd Auguste Blanqui
75013 Paris

Lettre recommandée avec Accusé Réception

La Garenne Colombes, le 30/09/2018

Madame,

Vous avez interpellé indirectement notre entreprise Handirect par un article paru à propos de notre agence franchisée [REDACTED] localisée à Paris [REDACTED].

Nous tenions à vous informer que notre réseau Handirect ne peut évidemment pas être garant de ses franchisés. Mais que nous faisons particulièrement attention aux valeurs que nous portons et à l'application de celles-ci dans notre réseau.

Aussi, dès que nous avons pris connaissance des faits réels exposés au tribunal, nous avons immédiatement pris la décision de rompre le contrat de franchise qui nous lie à Mr C.

Selon notre contrat de franchise, nous respectons un préavis de 1 mois au-delà duquel, la société [REDACTED] ne fera plus partie du réseau Handirect.

Attention cependant : Nous sommes en contact avec Mr C. pour étudier la reprise de son activité. L'agence pourrait donc rester dans le réseau Handirect mais avec un autre dirigeant. Cette reprise pourrait évidemment prendre un peu plus de temps que le 1 mois de préavis.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements.

Nous vous prions de croire, Madame La Présidente, en l'expression de nos salutations distinguées.

[REDACTED]

N. Q. [Signature]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]